



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Vendredi 25 Mars 2022

Session Chambre: le débat sur l'assurance récolte enfin posé!

Les élu.es de la Confédération paysanne ont pris part à la session de la Chambre d'agriculture ce vendredi 25 Mars 2022. Et nous en profitons tout d'abord pour remercier David Loupiac, élu de la Confédération paysanne à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche depuis plus de 10 ans, qui a participé à sa dernière session avant de profiter d'une retraite agricole bien méritée après un engagement sans relâche pour défendre les paysannes et paysans ardéchois

Cette session a enfin été l'occasion de débattre de la réforme de l'assurance récolte. Ce débat que nous appelions de nos vœux en novembre, avant que la loi ne soit débattue au Parlement, arrive pourtant bien (trop) tard, puisque la loi a été promulguée le 2 mars 2022.

Nous avons ainsi rappelé notre opposition à la mise en place d'un système, soutenu par la Fdsea/Ja, qui fait reposer sur les paysan.nes la totalité des risques liés aux aléas climatiques, qui privatise le système assurantiel et qui va injustement priver une partie des paysan.nes d'un accès à ces aides (productions non assurables, territoires écartés, ...).

La loi étant malheureusement déjà votée mais l'ordonnance et les décrets d'exécution n'étant pas encore publiés, nous demandons quand même que :

- **Les seuils de déclenchement des aides publiques soient au maximum fixés à 30 % de perte** pour chaque production
- **Tous les territoires aient accès à l'indemnisation publique** quelque soit leur statut d' « assurabilité » défini par le pool des assureurs
- **Les coûts des assurances soient définis et encadrés par l'État** afin de garantir l'accessibilité des polices d'assurance au plus grand nombre de paysan.nes
- **L'État soit l'interlocuteur unique des paysan.nes dont les productions ne sont pas assurables** (maraîchage, apiculture, PPAM, ...) et des paysan.nes non assuré.es
- **La diversification des production soit reconnue comme une pratique de prévention des risques** et permettent une indemnisation facilitée par l'État

Malgré le rejet prévisible de nos demandes par le reste des élu.es de la Chambre d'agriculture, nous avons ainsi pu enfin porter en session notre vision d'une prise en charge plus solidaire de ces aléas climatiques et nos propositions pour que chacun.e puisse avoir accès à des aides en cas de coup dur.

Hormis ce temps d'échange important, d'autres débats étaient également à l'ordre du jour :

- la demande de la Fdsea/Ja portant sur la réhomologation d'insecticides organophosphorés pour la production de cerises a suscité beaucoup de débat au sein de l'Assemblée. Cette demande, ajoutée à l'absence de soutien aux efforts de la Confédération paysanne afin de faire reconnaître l'obligation du traitement à l'eau chaude des pieds de vignes pour limiter l'expansion de la flavescence dorée et donc des traitements phyto-sanitaires qui y sont liés, **montre bien le peu de cas que le Fdsea/Ja apporte à la nécessaire transition du modèle agricole.**
- Enfin, nous déplorons que notre motion demandant que l'aide ICHN reste accessible aux éleveuses et éleveurs ayant entre 3 et 5 UGB dans la prochaine programmation de la PAC ait été balayée d'un revers de main par la majorité Fdsea/Ja au prétexte que cette mesure ne concerne que trop peu de (petites) fermes. **Nous dénonçons le mépris affiché pour la soixantaine de fermes diversifiées ardéchoises qui vont en être exclues sans aucun soutien politique de la part de la Chambre d'agriculture.**

La Confédération paysanne acte ses différences et regrette qu'aucune de ses proposition ne fasse l'objet d'un travail approfondi par la Chambre d'agriculture. Mais cela ne nous empêchera pas de continuer à porter une vision alternative au service des paysannes et des paysans de l'Ardèche pour le développement d'une agriculture qui les fait vivre de leur travail tout en les accompagnant dans la nécessaire transition liés aux aléas climatiques, à la préservation des ressources et aux demandes de la société.